



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1185

22 Avril 2015

- **Réprobation, colère et indignation après la libération suspecte des présumés kidnappeurs Woodyly Éthéart et Renel Nelfort**
- **Important déploiement de casques bleus et de policiers à Ouanaminthe après la mort d'un soldat chilien**
- **Intense activité sismique enregistrée au début de 2015**
- **Environnement: La communauté humanitaire inquiète de la vulnérabilité des communautés**

>> Réprobation, colère et indignation après la libération suspecte des présumés kidnappeurs Woodyly Éthéart et Renel Nelfort

Les réactions de réprobation, de colère et d'indignation se multiplient après le verdict du juge controversé Lamarre Bélizaire, qui a libéré, le 17 avril 2015, sans autre forme de procès, les inculpés Woodyly Éthéart (dit Sonson Lafamilia) et Renel Nelfort (Alias le récif). Ces 2 présumés chefs de gang ont été arrêtés en 2014 suite à des accusations d'enlèvements, de séquestration, de blanchiment d' avoirs, de trafic illicite de stupéfiants, d'assassinat et d'association de malfaiteurs. En compagnie de 11 autres personnes, W. Ethéart – un proche du président Joseph Michel Martelly – et R. Nelfort sont accusés, dans un dossier rédigé par le juge Sonel Jean-François, comme étant les cerveaux d'un gang dénommé « galil ». Ce gang, responsable de l'enlèvement de 17 personnes en 6 ans, a recueilli 1,5 millions de dollars de rançon de ses victimes. Une victime -qui s'apprêtait à aller témoigner aux assises criminelles annoncées sans assistance de jury- est tombée en syncope sur la cour du palais de justice de Port-au-Prince, quand elle a vu ses 2 geôliers qui la séquestrait lors de son enlèvement. Ces 2 personnages étaient venus se solidariser avec les inculpés qui seront libérés. Plusieurs citoyens s'estiment « être en insécurité judiciaire » en Haïti, après le verdict (« expéditif », « de la honte ») de libération. En dépit des divers témoignages des victimes, «le tribunal, sur les conclusions sur les conclusions du Ministère public, dit et déclare non coupables les accusés (...) pour insuffisance de preuve et de charge », résume le verdict du juge à la fin de l'audience qui a duré environ 6 heures. « Cette affaire, incriminant plusieurs personnes accusées de

graves et infâmes charges, était en appel et n'aurait dû faire l'objet d'un procès qu'après décision en appel. C'est une erreur grave et une violation de la procédure en vigueur, qui sème le doute quant à l'impartialité de ce processus », comprend le "Core Group", « se fondant sur un avis juridique haïtien éclairé ». La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale en Haïti représentés dans le "Core Group" (les ambassadeurs du Brésil, du Canada, de France, d'Espagne, des États-Unis, de l'Union Européenne et le Représentant spécial de l'Organisation des États Américains) notent, avec une profonde inquiétude, la procédure judiciaire qui a abouti à l'acquiescement et à la mise en liberté des accusés Woodyly Ethéart et Renel Nelfort, objet de lourdes charges, y inclus enlèvement contre rançon, assassinat, trafic illicite de stupéfiants, blanchiment d'argent et crime organisé. Le "Core Group" prend note des prompts actions du Ministre de la justice et de la sécurité publique, tenant les procureurs pour responsable et faisant un recours juridique (le 20 avril 2015) devant la Cour de Cassation afin d'annuler la décision du tribunal de première instance de se saisir du dossier. « En vue de rétablir la confiance du public dans le système judiciaire, le "Core Group" exhorte le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire à exercer les pouvoirs, qui lui sont conférés par la Constitution, et rapidement enquêter sur le rôle joué par les juges du tribunal de première instance dans cette affaire et prendre les mesures appropriées, si nécessaire ».

>> Important déploiement de casques bleus et de policiers à Ouanaminthe après la mort d'un soldat chilien (Correspondance Jéthro-Claudel Pierre Jeanty)

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Police nationale d'Haïti (PNH) déploient, depuis le 16 avril, un important dispositif de

sécurité dans la commune frontalière de Ouanaminthe, pour prévenir toutes actions violentes en faveur du rétablissement du courant électrique. Elles affirment

rechercher activement les présumés responsables de la mort du soldat chilien Rodrigo Andrés Sanhueza Soto, le 13 avril. Ces militaires qui inspirent de la peur à la population et attirent le regard des curieux, interceptent les véhicules et les piétons circulant sur la route nationale No 6 et les zones avoisinant la localité de Mapou. Le 17 avril, 2 personnes ont été arrêtées, à proximité de l'endroit où a été tué par balle le soldat de la MINUSTAH. Les noms des personnes appréhendées n'ont pas été révélés. Distribuant un portrait-robot du présumé tireur, les agents de la MINUSTAH lancent un avis de recherche contre 4 jeunes garçons. Ils appellent les habitants à partager, avec les autorités compétentes, toutes les informations pouvant conduire à l'arrestation des coupables. Des perquisitions dans des maisons, sans présence de juge de paix, dans les localités de Dilaire et Mapou par des agents de la PNH, ont été dénoncées. Les

policiers auraient brutalisé les habitants. Parmi les personnes arrêtées, seul le médecin Claude Joazard, accusé d'incitation à la violence, a été entendu le 15 avril par le commissaire du gouvernement près du tribunal de première instance de Fort-Liberté, Mr Hérode Bien-Aîmé. Au cours de la même journée de protestation, pour exiger du gouvernement de l'électricité 24 heures par jour pour les communes de Fort-Liberté et Ouanaminthe, un agent de la PNH, Joseph Lafrance Laforest, a été blessé par balle par des individus non identifiés. La représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies en Haïti, Sandra Honoré, a demandé une enquête approfondie, pour déterminer les circonstances et les auteurs du meurtre. Le gouvernement haïtien a, pour sa part, lancé un appel au calme.

>> Intense activité sismique enregistrée au début de 2015

Les activités sismiques ont été particulièrement intenses sur l'île d'Haïti, entre janvier et mars 2015. Une quarantaine de secousses ont été enregistrées, par l'Unité technique de sismologie (UTS) du Bureau des mines et de l'énergie. Sur le territoire haïtien, 23 séismes, d'intensités faibles à modérées, ont été recensés durant cette période. La presque île du Sud (Sud, Nippes et la Grande Anse), l'Ouest, l'Artibonite et le grand Nord sont les zones touchées. Ce qui signifie que seul le Centre a été épargné par ces activités sismiques. La presque île du Sud et l'Ouest, où se trouve

la capitale Port-au-Prince, concentrent la majeure partie de ces séismes. 40 % des épicentres de ces secousses se situent en mer. Haïti est concernée par le mouvement des plaques nord américaine et caribéenne. La première converge vers la seconde, à une vitesse de 20 millimètres par an. Il n'est pas possible de prédire les tremblements de terre, mais il convient de respecter les normes de constructions parasismiques et d'apprendre à se comporter face à ces phénomènes naturels, souligne l'UTS qui appelle la population à rapporter les secousses ressenties, afin de faciliter son travail.

>> Environnement: Les organisations humanitaires inquiètes de la vulnérabilité des communautés

La communauté humanitaire se dit inquiète de la vulnérabilité des communautés aux désastres naturels, pendant que le choléra affiche des chiffres 3 fois supérieurs à ceux de 2014. 6 morts et plus de 9 mille familles sinistrées : tel a été le bilan provisoire d'averses, enregistrées du 29 mars au 5 avril 2015 en Haïti. « Cette situation est due, en partie, aux constructions ne respectant pas les normes, surtout dans les lits de ravines, et au manque de travaux d'atténuation des risques au niveau des bassins versants surplombant ces zones et au manque d'entretien des canaux d'exutoire », indique le bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires (OCHA) en Haïti. Les dernières inondations sont la preuve que le pays a encore besoin de l'appui international pour se renforcer et répondre durablement aux catastrophes. Les organisations humanitaires relèvent l'aspect structurel de ces crises, du fait que des maisons sont encore situées dans des zones inondables. « Une analyse des causes sous-jacentes de ces inondations démontre que les vulnérabilités environnementales doivent être abordées dans une

perspective intégrée de réduction de risques. Ce, en tenant compte de l'exposition des populations aux risques majeurs et du manque d'accès aux services de santé », fait valoir OCHA. 500 000 personnes risquent d'être touchées lors de la prochaine saison cyclonique (du 1er juin au 30 novembre), d'après les prévisions de OCHA qui parle de 2,5 millions de personnes à hauts risques d'inondations dans 58 communes particulièrement exposées à ce type d'aléas. Le bureau des Nations Unies recommande la vigilance durant la saison pluvieuse et à l'approche de la saison cyclonique 2015, d'autant que l'épidémie de choléra fait des ravages avec l'apparition des premières précipitations. Entre janvier et mars 2015, 105 morts de choléra ont été recensés sur 11414 cas. La zone de Port-au-Prince est la plus touchée avec 52% des cas. Le choléra poursuit donc ses ravages et 10 communes sont actuellement en alerte rouge. Apparue en octobre 2010, depuis une base de casques bleus népalais à Mirebalais (bas Plateau central), le choléra a déjà tué plus de 9000 Haïtiennes et Haïtiens.

A lire également :

- La justice et la police éclaboussées dans une affaire de rançon pour libération d'un détenu (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18076>);
- Elections : Mise en garde à la cour des comptes au sujet de la décharge (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18089>);
- Éducation : Unnoh brandit la carte de la mobilisation d'ici la fin du mois d'avril 2015 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18054>);
- Monde (Haïti) : Vers une diminution de la disponibilité en eau dans certaines régions (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18082>).